

WILAYA D'EL-BAYADH
DAIARA DE CHELLALA
COMMUNE DE MEHARA
NIF: 41800200003203501018

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation de marchés publics et des délégations de service public. et au la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale de Mehara informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales n° 01/2026 publié en date du 15/01/2026 dans les quotidiens " **La Concorde** " et dans les quotidiens " **الجمهورية** " en date du 19/01/2026, et dans BOMOP et presse électronique attribué provisoirement à l'entreprise indiquée ci-après :

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise	Montant en TTC (DA)	Délai de réalisation	Observation
01	Travaux d'aménagement urbain (trottoir+ éclairage publics) à quartier sidi Abdelkrim ben m'hamed à Mehara	Medjoubi Laredj Entreprise travaux publics tous corps d'état – El-bayadh	28.679.000.00	03 mois	Offre moins disant
		NIF : 176320100955123			

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation du marchés publics et des délégations de service public, et l'article 56 du la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, les recours éventuels, peuvent être introduits auprès de la commission communale des marchés publics, dans un délai de 10 jours à compter de la 1ere parution de présent avis aux quotidiens nationaux et BOMOP, la presse électronique

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières sont invités à se rapprocher de la commune de mehara(Bureau du marchés) dans un délai de trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de présent avis.

Fait à Méhara, le :
Le Président de l'A P C